

TVA SUR MARGE : QUEL CHANGEMENT POUR 2027 ?

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Actualiser ses connaissances
Mieux appréhender l'application de TVA sur le prix ou sur la marge en cas de cession de terrains à bâtir et biens anciens

Public

Toute personne en charge des questions de TVA impactant l'achat ou la vente d'un terrain à bâtir ou d'un immeuble ancien
Experts immobiliers, consultants en stratégie et /ou transaction immobilière, lotisseurs, marchands de biens, promoteurs

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et de cas pratiques
Tableaux synoptiques
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Pré requis

Connaissance des principes essentiels de TVA sur opération immobilière

Suivi et validation

Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation

Durée – Modalités

2 heures
Présentiel ou distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME

1. RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE DE LA TVA SUR MARGE

Les principes de taxation à la TVA des ventes immobilières (TAB – immeuble neuf – immeuble ancien)
Le principe 1^{er} : une TVA sur le prix
Les exceptions à ce jour : une TVA sur la marge – les conditions requises – 2 conditions à respecter
Les évolutions jurisprudentielles et doctrinales : de la loi du 11 mars 2010 à un BOFIP du 13 mai 2020
Commentaires d'un tableau synoptique

2. 1^{er} JANVIER 2027 : L'ÉPILOGUE DE LA TVA SUR MARGE

Une recodification des textes par la création d'un CIBS (Code d'Imposition des Biens et Services)
La disparition de l'article 268 du CGI
Une jurisprudence européenne du 30 septembre 2021 essentielle
Le principe de la TVA rémanente
Une restriction du champ d'application de la TVA sur marge – 3 conditions à respecter
Un maintien temporaire de la règle actuelle suivi d'une période transitoire
Cas pratiques et présentation de tableaux synoptiques

3. QUESTIONS / RÉPONSES

Une attestation de participation conforme au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sera remise à chaque participant